

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 01 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire.

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, et Mmes Denise FONTAINE, Dominique BRUNET

Étaient absents excusés : Mme Emmanuelle BOUGAULT et Ms. Freddy SAVATIER, Ghislain HURÉ, Patrick BOUGAULT

Mme Dominique BRUNET a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 24 juillet 2023

Date d'affichage : 24 juillet 2023

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention
2. Projet préau : choix des artisans
3. Projet préau : choix du coordonnateur SPS
4. Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 09 juin 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

N° 2023-08-031 Projet préau : choix des artisans

Vu la délibération n° 2021-10-058 du 27 octobre 2021 approuvant le projet préau ;

Vu la délibération n° 2023-02-019 du 28 février 2023 autorisant le Maire à déposer un nouveau permis de construire ;

Vu la consultation faite auprès d'artisans le 14 juin 2023, imposant comme date limite de transmission de devis le 31 juillet 2023 ;

L'ouverture des plis pour l'étude des offres s'est déroulée le lundi 31 juillet 2023 en mairie, en présence de Monsieur Jean-Claude GARNIER, l'architecte du projet ; Monsieur Alain DUBOIS, le Maire ainsi que Monsieur Cyrille BONNIN, 2^{ème} adjoint.

Monsieur Cyrille BONNIN émet des réserves sur l'étude de l'analyse faite par l'architecte pour ce type de construction.

Monsieur le Maire prend en considération cette observation, en précisant qu'il est vrai que la dalle béton lui semble surdimensionnée. Cependant, n'étant pas architecte, il nous est difficile de contester cette étude.

En cas de doute, Monsieur le Maire indique que le projet peut être mis à l'arrêt et qu'une nouvelle étude peut être demander auprès d'architecte pour relancer un projet identique à celui proposé actuellement.

Il demande alors aux élus de se prononcer sur la continuité ou non de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de concrétiser ce projet et **de conserver** les études actuelles.

Monsieur le Maire présente donc les devis obtenus :

Lot n° 1 : fondations – dallage :

SARL MULTON : 31 480,40 € HT

SARL BESNAULT : n'a finalement pas répondu à la consultation

SARL BOUFFETEAU & FILS : 24 040,00 € HT

Entreprise Ludovic BRUNET : après étude de réalisation, ne souhaite pas donner suite

Entreprise PCCM : ne souhaite pas donner suite

Lot n° 2 : charpente bois – couverture tuiles :

SARL AVIRON : 34 063,07 € HT (tuiles plates Sainte Foy)
33 128,67 € HT (tuiles plates de réemploi)

SARL BESNAULT : n'a finalement pas répondu à la consultation

SARL Nicolas CAILLER : 29 712,00 € HT (tuiles plates neuves)

SARL LEBLANC : 25 490,47 € HT (tuiles plates de réemploi)
33 226,47 € HT (tuiles plates Phalempin)

SARL CORNET : 29 715,06 € HT (tuiles plates Ségala)

Entreprise PCCM : ne souhaite pas donner suite

Après vérification, toutes les offres obtenues répondent au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) établi par l'architecte et aux préconisations transmises par l'ABF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

❖ **accepte** les devis suivants :

- **lot n° 1 fondations – dallage** : SARL BOUFFETEAU & FILS pour 24 040,00 € HT
- **lot n° 2 charpente bois – couverture tuiles** : SARL LEBLANC pour 25 490,47 € HT

❖ **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis retenus et à avertir les entreprises consultées

❖ **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la continuité du projet

N° 2023-08-032 Projet préau : choix du coordonnateur SPS

Vu la délibération n° 2021-10-058 du 27 octobre 2021 approuvant le projet préau ;

Vu la délibération n° 2023-02-019 du 28 février 2023 autorisant le Maire à déposer un nouveau permis de construire ;

Vu la consultation faite auprès d'artisans le 14 juin 2023, imposant comme date limite de transmission de devis le 31 juillet 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-08-031 du 01 août 2023 désignant les artisans retenus ;

Considérant la nécessité de recourir au service d'un Coordonnateur SPS pour ce projet ;

Monsieur le Maire présente les devis obtenus pour la mission de coordonnateur SPS :

- BATEC : 990,00 € HT
- APAVE : 1 120,00 € HT
- BUREAU VERITAS : 1 570,00 € HT
- SOCOTEC : 1 650,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** le devis de BATEC et **autorise** Monsieur à signer ce dernier.

4. Questions et informations diverses

- a) Suite aux choix des artisans et du coordonnateur SPS, Monsieur le Maire tient à apporter des précisions. Il rappelle que ce projet d'un montant de 50 520,47 € HT est en adéquation avec l'estimation initiale de 60 000,00 € HT.

Le Conseil Départemental et la Préfecture nous ont octroyé une subvention totale de 35 089,00 €. Le reste à charge en fonds propres de la commune est donc de 15 431,27 € HT, auquel s'ajoute les honoraires de l'architecte équivalent à 10 % du projet HT, soit 4 953,05 € HT. Ce qui représente un total de 20 384,52 € HT.

- b) Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de l'Association Vivre Ensemble qui remercie la municipalité pour la subvention accordée.

- c) Madame Dominique BRUNET demande s'il serait possible d'abattre les peupliers du terrain communal en bord de Vienne.

Monsieur le Maire indique que ces peupliers sont l'attrait de cet endroit, qu'ils procurent de l'ombre et qu'il ne lui paraît pas opportun de les abattre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

En fin de réunion, Monsieur le Maire s'est rendu sur place pour constater l'état des peupliers. Il souhaite revenir sur sa décision émise lors de la réunion.

En effet, bien que ces peupliers soient d'un attrait important, ils sont toutefois vieillissants et se délestent régulièrement de branches mortes, pouvant représenter un danger pour les usagers.

De plus, la majorité de ces arbres sont garnis de houx et montrent certains signes de dépérissement.

Devant cette situation, il en ressort qu'un élagage important ou abattage sera nécessaire, avec un coût financier tout autant important.

Monsieur le Maire mettra donc ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion, cet endroit étant très fréquenté. Il faudra mener une réflexion afin de palier à une revitalisation d'une flore adaptée à la nature du terrain. La rivière n'étant plus à proximité, la plantation de nouveaux peupliers ne semblent pas forcément opportun. A discuter.

Le Maire
Alain DUBOIS

La secrétaire
Mme Dominique BRUNET

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	Absent excusé
Emmanuelle BOUGAULT	Absente excusée
Ghislain HURÉ	Absent excusé
Patrick BOUGAULT	Absent excusé
Dominique BRUNET	